

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-073

PUBLIÉ LE 3 MARS 2023

Sommaire

DDT 45 / DDT-SHRU

45-2023-03-01-00004 - Arrêté plan de sauvegarde copro prorogation
Montargis (2 pages)

Page 3

DDT 45

45-2023-03-01-00004

Arrêté plan de sauvegarde copro prorogation
Montargis

ARRÊTE

instituant la prorogation du plan de sauvegarde
pour la copropriété le plateau à Montargis

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU les articles L 615-1 et suivants et R 615-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2013 portant constitution de la commission du plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau – 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis,

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 2014 portant nomination du coordonnateur chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de sauvegarde pour les copropriétés Le Plateau – 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis,

VU l'avis favorable émis le 02 février 2017 par la commission chargée d'élaborer un plan de sauvegarde pour les copropriétés Le Plateau – 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis,

VU l'arrêté préfectoral du 05 mars 2018 approuvant le Plan de Sauvegarde des copropriétés Le Plateau– 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis,

VU l'avis favorable de la commission du plan de sauvegarde des copropriétés Le Plateau émis le 12 décembre 2022 pour la prorogation du plan de sauvegarde des copropriétés Le Plateau– 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis,

VU la demande présentée le 02 janvier 2023 par la communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing demandant la prorogation du plan de sauvegarde,

CONSIDÉRANT les difficultés patrimoniales, financières, sociales et urbaines persistantes des copropriétés du Plateau – 57, 59 et 61 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Montargis et le besoin de donner de la continuité au présent plan de sauvegarde,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le Plan de Sauvegarde de la copropriété Le Plateau à Montargis est prorogé, à compter du 05 mars 2023, pour une durée de deux ans.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} Mars 2023
La préfète de la région Centre-Val de Loire,
Préfète du Loiret
Signé : Régine ENGSTRÖM